



pro mente sana

association romande

Rapport

annuel

2 0 0 1

ASSOCIATION ROMANDE PRO MENTE SANA

Membres du comité :

M. Jean-Marc ALLAMAN, Monthey,
correspondant psychosocial de
l'association l'Expérience

Mme Janine BERBERAT, Troinex,
députée au Grand Conseil genevois,
membre de la commission des affaires
sociales et de la santé

Mme Gisèle BOSSEL, Le Pâquier,
infirmière en psychiatrie

Mme Marianne GAILLARD,
Yverdon

M. Jürg GASSMANN, Zürich,
secrétaire central de la Fondation
suisse Pro Mente Sana

Mme Emmanuelle GUEORGUIEV,
Genève

M. Rolf HIMMELBERGER, Genève

M. Georges KLEIN, Monthey,
médecin-psychiatre, représentant des
IPVR

Mme Theresja KRUMMENACHER,
Genève, responsable de l'association
les Sans-Voix

Mme Annie MINO, Genève, médecin

M. Ilario ROSSI, Lausanne,
anthropologue

M. Ezdine SEBAIAI, Troistorrents,
infirmier en psychiatrie

Mme Françoise STEINER, Bienne,
secrétaire romande de l'ASI

Mme Erika SUTTER-PLEINES,
Satigny

Mme Marie-Ange ZWICKERT,
Thônex

Membres du bureau :

Mme Nelly GUICHARD, Onex

M. Gilles GODINAT, psychiatre privé,
Genève,

M. Pierre-Alain VUAGNIAUX, Onex,
ingénieur EPFZ, consultant

LE MOT DE MADAME NELLY GUICHARD

Présidente de l'association romande Pro mente sana

Bien que son siège soit à Genève, l'association Pro Mente Sana est devenue romande. Les séances du comité ont donc lieu quatre fois l'an à Lausanne, point de rencontre en principe idéal pour des membres en provenance des différents cantons. Au fil du temps et des réunions, s'impose ainsi l'importance de la participation de chacun et la nécessité pour PMS de consolider ce centre géographique romand. Pour nous Genevois, il n'est pas question de céder aux sirènes du repli, mais de créer la dynamique nécessaire à instaurer une habitude.

Pour la troisième année, à l'automne 2001, Pro Mente Sana a mis sur pied à Genève le Psy-trialogue qui rencontre toujours un vif succès. Cette plate-forme, qui permet aux malades, aux soignants et aux proches de dialoguer, d'aborder ensemble des thèmes à chaque mois différents, offre un lieu d'échange précieux permettant ainsi à tous les intervenants de confronter leurs points de vue, hors contexte institutionnel. Une étude de cette expérience est en voie de rédaction et des projets sont en cours pour instaurer ailleurs ce Psy-trialogue.

Les membres du bureau ont eu l'occasion de rencontrer en octobre dernier la direction de Belle-Ideé. Il est vrai que cette rencontre a été dictée par la nécessité pour PMS d'avoir des explications au sujet de la prise en charge d'un cas qui nous paraissait discutable. Même si nous ne sommes pas entièrement rassurés, il me paraît primordial d'avoir établi cette « communication directe » pour dire nos doléances, pour demander des explications, tant il est vrai que ce sont de telles rencontres qui ouvrent des portes qui apprennent aux uns et aux autres à se parler, plutôt que de se consi-

dérer avec méfiance, tout en s'ignorant. Le dialogue a été ouvert, il conviendra dorénavant de le maintenir et de l'établir aussi avec des institutions d'autres cantons.

En octobre dernier PMS a déménagé dans des locaux plus vastes afin d'offrir une place de travail agréable et un espace suffisant à nos quatre collaborateurs. Une assistante psycho-sociale et une secrétaire administrative, toutes deux à temps partiel, ayant rejoint l'équipe emmenée par notre secrétaire général. Bien que la maladie psychique reste un sujet peu médiatique, qui ne déplace pas des foules, nous avons organisé une conférence de presse suite à cette nouvelle installation. La presse reste en effet un vecteur indispensable pour se faire connaître

Utilisant tous les créneaux et les réseaux dans lesquelles elle est bien implantée, il faut inlassablement rappeler que l'association romande Pro Mente Sana est à disposition des personnes souffrant de troubles psychiques, des proches et des professionnels de l'action sociale et de la santé mentale dans toute la Romandie. Et grâce à son service de conseil juridique performant, elle est aussi à même de répondre aux questions des autorités politiques ou d'alerter des députés lorsqu'une loi pose problème afin d'améliorer la prise en compte de l'intérêt des personnes concernées.

Notre excellente collaboration avec la Fondation suisse Pro Mente Sana, la qualité des services offerts par des collaborateurs enthousiastes et dynamiques nous permettra sans doute de nous faire connaître mieux encore auprès de la population et des institutions qui prennent en charge les malades psychiques.

LE MOT DE M. JÜRIG GASSMAN

Secrétaire central de la Fondation suisse Pro Mente Sana

Engagés ensemble en faveur de la cause des personnes malades psychiques

La Fondation suisse Pro Mente Sana et l'association romande Pro Mente sana ne se contentent pas de porter le même nom. Elle sont engagées comme partenaires dans un contrat de collaboration et liées par une idée et une revendication communes. Les deux organisations s'engagent contre les préjugés à l'encontre des personnes malades psychiques et luttent côte à côte pour le respect de leurs droits. Alors que la Fondation suisse s'engage pour les intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques sur la scène nationale, l'association romande s'occupe de la même cause dans les cantons romands.

Cette collaboration a fait ses preuves, et a pu être intensifiée au cours des années précédentes. Avec la création et l'ouverture d'un service d'orientation psychosociale en Romandie, l'association romande a comblé une lacune importante dans l'offre de conseil et de prestations de Pro Mente Sana. Nous avons pu ainsi faire un pas important vers notre but explicite, mettre à disposition des personnes malades psychiques une offre de conseil et d'information générale dans toute la Suisse.

Pour que la cohésion des deux partenaires de Genève et Zürich soit également visible sur le Net, nous avons établi un nouveau lien. L'adresse Internet de la Fondation www.promentesana.ch servira bientôt de

portail commun, aussitôt qu'entrera en opérations le nouveau site de l'association romande.

Dans les mois et années à venir, de nouveaux développements sont à attendre sur la scène nationale, qu'il faudra aborder conjointement. Il faut mentionner notamment la 4^e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI) et la révision du droit de la tutelle. Dans la 4^e révision de la LAI, c'est en 2002 qu'il s'agira d'ancrer dans la loi le principe d'une allocation d'assistance pour l'accompagnement dans la vie quotidienne des personnes handicapées psychiques. Et en ce qui concerne la révision du droit de la tutelle, qui nous occupera encore quelques temps, il s'agira de parvenir à un système de mesures judicieux, mais qui se détourne de toute intervention disproportionnée ou discriminatoire quant aux droits fondamentaux des personnes en détresse.

Je remercie mes collègues de Romandie pour cette excellente collaboration. Je forme mes vœux que ce travail commun soit aussi fructueux à l'avenir qu'au cours de ces dernières années! (*Trad. jdm*)

Lic.iur. Jürg Gassmann
Zentralsekretär
PMS-Romandie

PRO MENTE SANA-ROMANDIE en 2001

2001 aura été une année de changements et de continuité pour Pro Mente Sana – Romandie. Changements importants, puisque touchant aussi bien aux organes de l'association (notamment au niveau de sa présidence) qu'à son secrétariat, avec la création appréciée et attendue de nouveaux postes de travail et un déménagement physique en cours de route.

Mme Nelly GUICHARD a ainsi succédé lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2001 à M. Gilles GODINAT à la présidence de l'association, celui-ci étant arrivé au bout du terme de deux ans qu'il s'était fixé pour aider au développement de PMS-Romandie à cette fonction. Cette transition s'est effectuée dans la continuité, puisque Mme GUICHARD était membre depuis plusieurs années du bureau de l'association, et que M. GODINAT continue d'y participer. Également active au sein du Forum Interparlementaire Romand, Mme GUICHARD est sensible à la prise en compte des réalités et sensibilités cantonales dans toute la Romandie. Les activités de l'association doivent précisément tendre à une observation attentive de cette diversité romande, et à encourager les échanges entre partenaires de terrain des différents cantons.

La composition du bureau est restée inchangée, avec MM. Pierre-Alain VUAGNIAUX, trésorier, et M. GODINAT siégeant aux côtés de Mme Nelly GUICHARD.

Notre comité s'est également enrichi de l'arrivée de Mme Marianne GAILLARD, responsable d'un service d'information dans le domaine de la santé après avoir dirigé un foyer pour personnes en difficulté psychique, et de Mme Claire MIORINI, infirmière en soins à domicile, qui a notamment pris une part active à la constitution du réseau d'entraide des entendeurs de voix à Genève et Lausanne.

Il a enregistré le départ de Mmes Claude HOWALD et Anne-Marie PILLONEL en les remerciant pour leur précieuse participation, ainsi que de Mme Liliane MAURY PASQUIER, portée à la plus haute charge dans notre système démocratique (soit la présidence du Conseil national). Confiante qu'en tant que première Citoyenne du pays, Mme MAURY PASQUIER continuera à manifester la même ouverture chaleureuse et engagée en faveur des personnes handicapées psychiques, l'association lui a bien entendu adressé ses vigoureuses félicitations ainsi que ses meilleurs vœux de réussite à cette position exigeante.

Vie interne

Le bureau de l'association s'est réuni à douze reprises au cours de l'année. Il n'aura certes pas chômé puisqu'il s'est agi de piloter de profonds changements au sein de l'association, avec l'extension de nos activités et de notre réseau de partenariats dans l'ensemble

de la Romandie, la continuation de la mise en place des systèmes qualité et de comptabilité analytique exigés par l'OFAS, une importante mise à jour informatique et technique afin d'améliorer l'efficacité du secrétariat, la recherche puis l'engagement de deux nouvelles collaboratrices, la gestion d'un déménagement, le tout en veillant à ce que l'ensemble des prestations soient assurées.

Une attention toute particulière a également été apportée au fonctionnement interne de l'association ; une consultation a notamment été menée auprès des membres du comité afin de pouvoir mieux définir le rôle et de la fonction de cette instance, les thèmes qu'elle estime prioritaires, et l'agencement de ses séances.

Le comité s'est réuni à trois reprises, consacrant ses débats à la définition des activités et priorités de l'association, à un tour de table des systèmes d'aide et de soins en santé psychique en Romandie, et amenant de nombreuses suggestions pour l'amélioration de la communication de l'association, notamment en termes de notoriété et de pénétration auprès de ses public-cibles.

Le secrétariat de l'association aura pour sa part connu une croissance foudroyante puisque le nombre de ses collaborateurs aura doublé en 2001. Mme HATAM, juriste, et M. MICHEL, secrétaire général, ont été rejoints au mois de mai par Mme Ariane ZINDER, psychologue, qui prit le poste nouvellement créé de conseillère psychosociale, et au mois d'août par Mme Catherine BRANDT, secrétaire administrative. Cette extension s'est faite avec une agréable facilité, et a

remarquablement dynamisé l'activité de l'association.

Outre qu'elle a permis d'atteindre l'objectif d'offrir de nouveaux services à nos public-cibles, cette augmentation de notre force de travail aura également permis d'améliorer sensiblement la fiabilité et la facilité d'accès à nos services. Le confort des usagers en a indéniablement été amélioré.

Il y a donc eu une poursuite manifeste de l'amélioration qualitative des activités de l'association. Depuis plusieurs années, l'option avait été retenue d'une philosophie d'association axée sur les besoins des usagers et leur confort ainsi que sur la construction d'une crédibilité opérationnelle et communicationnelle. La croissance du recours à nos services (notamment de conseil), le nombre et la variété des sollicitations en provenance de partenaires du réseau d'aide et de soins en Romandie et au-delà, démontrent la pertinence de cette option.

La complexification croissante des paramètres techniques et des processus opérationnels exige cependant des organismes comme le nôtre qu'ils acquièrent et développent les aptitudes et les compétences nécessaires, de plus en plus variées. La simple évolution des outils et des conditions de travail réclame en effet que le personnel soit convenablement formé aux systèmes informatiques, qu'il maîtrise la téléphonie et la connectique, qu'il se débrouille au moins dans une autre langue nationale, qu'il ait un minimum de compétences relationnelles, qu'il communique adéquatement et sache imprégner ses activités d'une stratégie marketing, sans oublier la capacité de définir clairement ses

processus et ses objectifs, tout en enregistrant son emploi du temps au quart d'heure près.

Cette évolution, partagée par un grand nombre de personnes actives, induit également un stress d'adaptation auquel il convient d'être attentif et dont il faut questionner l'effet sur la santé mentale des individus.

L'imposition, brusque et non préparée, par l'OFAS d'un système qualité adapté de l'industrie aux associations privées du domaine social a généré des états de stress importants dans le milieu et probablement contribué à plus d'un burn-out ou d'une dépression.

Un facteur de protection important dans notre cas aura résidé dans le soutien actif et la compétence dans ce domaine de notre bureau. Notre trésorier, M. Pierre-Alain VUAGNIAUX, a configuré pour nous des outils à la fois très performants et d'une grande facilité d'utilisation, ce qui nous a préservé de bien des désespoirs. Cette aide nous aura permis de bénéficier pleinement des aspects positifs de l'adoption d'un système qualité (meilleures définitions des tâches et

activités, évaluation des besoins et des résultats, transparence dans les processus de prise de décision, etc.).

La mise à niveau des systèmes informatiques (matériel, logiciels et réseaux) dont nous avons bénéficié en 2001 du fait du renouvellement de notre parc informatique et de notre déménagement a réclaté des collaborateurs de l'association qu'ils acquièrent de nouvelles compétences, mais les a dotés en retour d'outils agréables et performants.

Un élément important de ces systèmes d'exploitation est notre fichier d'adresses. Depuis l'extension de nos activités à toute la Romandie en 1999, le nombre d'entrées avait fortement crû. L'ouverture de notre service d'orientation psychosocial, ayant pour tâche de répertorier l'ensemble des structures de soins et de soutien en santé psychique en Romandie, réclamait que chaque contact, chaque entrée, soit définissable selon plusieurs critères pertinents et que l'on puisse facilement en effectuer la recherche le cas échéant. (*jdm*)

CONSEIL JURIDIQUE

Le rapport porte sur l'activité déployée du 1er janvier au 31 décembre 2001. Durant cette période le nombre d'appels pour la ligne de conseil juridique a augmenté de 38 unités par rapport à l'an passé. Nous avons ainsi été sollicités 185 fois en 2001 contre 147 fois au cours de l'année 2000. La majorité des appels provient encore du canton de Genève. A noter que nous avons eu un appel en provenance de Saint Gall, que nous avons immédiatement adressé à PMS Zürich.

Pour 185 appels nous obtenons les chiffres suivants :

Sexe		Statut			Origine géographique								Contact			Temps			
F	H	patient	proche	prof	GE	VD	NE	TI	VS	FR	JU	BE	F	Tel.	lettre	autre	H	M	NA
100	85	141	42	30	127	26	0	2	15	15	1	6	3	165	32	5	91	28	120
					68														
185		213			195								202						

Commentaires :

Sexe : la statistique prend en compte de le sexe de la personne qui appelle quel que soit son statut. On ne peut donc tirer aucune conclusion sur le sexe des personnes concernés.

Statut : certain(e)s consultant(e)s cumulent les statuts de proche et patient ainsi que ceux de proche et professionnel, ce qui explique que la somme des statuts soit plus élevée que le nombre des appels. D'autres part certain(e)s consultant(e)s disent formellement appeler pour un(e) proche mais demandent en réalité conseil pour leur propre compte : statistiquement, ces consultant(e)s ambigus cumulent deux statuts.

Origine géographique : certains appels concernent des situations juridiques intercantionales. Un appel a également concerné l'Allemagne et l'autre Israël.

Contact : les contacts se font presque exclusivement par téléphone ou courrier. Il n'y a pas eu de contact par courriel en 2001. Les rencontres ne sont pas proposées aux consultant(e)s. Elles ont lieu soit à la suite d'un contact personnel fortuit de la soussignée avec un-e autre consultant-e, soit au cours d'une intervention orale au sein d'une autre association. Elles peuvent encore se produire lors d'une réunion avec des partenaires. Exceptionnellement, une rencontre a eu lieu avec des autorités médicales en vue de traiter le dossier d'une consultante qui se plaignait d'un viol. C'est la gravité de l'allégation qui explique que la voie de l'entretien ait été choisie en l'espèce.

Nouveaux appels (NA) : il y a eu 65 appels concernant une situation déjà soumise à PMS. Il s'agit le plus souvent de personnes qui traitent elles-mêmes leurs dossiers ou de professionnels

assurant le suivi d'un dossier. Il n'est cependant pas possible d'être sûre que l'appel est nouveau dès lors que les consultant-e-s ne s'annoncent pas systématiquement et que nous respectons leur anonymat.

Temps passé: le temps moyen passé sur les dossiers est de 30 minutes par intervention, ce temps pouvant varier entre un maximum de 5 heures 20 et un minimum de 3 minutes. Le temps d'ouverture de la permanence téléphonique est de trois fois 3 heures par

semaine, soit environ 423 heures par an (9 h/sem. x 47 sem. travaillées). Le temps passé à prodiguer des conseils juridiques simples s'est élevé cette année à 91 heures et 28 minutes contre 75 heures et 30 minutes en 2000.

Cantons: les appels en provenance de la Suisse romande (hors canton de Genève) constituent le 35,05 % des appels, ce qui n'est qu'une faible augmentation par rapport à l'an passé (34%).

Problèmes de droit et assurances sociales

D'une façon générale nous constatons que les gens se heurtent plus à des problèmes structurels qu'à de mauvaises applications des dispositions existantes. On peut relever à cet égard que les lois en vigueur, sans être inéquitable dans leur contenu, assurent mal la protection des personnes fragiles dans les domaines qui ne sont pas directement liés à leur statut, comme le droit du divorce, le droit des poursuites ou la protection des données. Le droit est fondé sur l'autonomie de la volonté et la capacité de se défendre en cas de violation. Or nos consultant(e)s n'ont souvent ni les aptitudes personnelles pour s'occuper activement et efficacement de leurs affaires, ni les moyens financiers de mandater un(e) professionnel(le). Il sont ainsi victimes de leur incapacité à faire valoir des droits garantis par des lois même justes.

Les questions posées portent principalement sur des problèmes de tutelle et de curatelle. Le droit pénal est également un sujet de préoccupation de nos consultant(e)s. Il s'agit pour eux davantage de savoir si le droit pénal

sanctionne un comportement perçu comme inadmissible que d'une procédure en cours. Enfin le droit du travail, qui n'institue aucune protection du/de la travailleur/euse en difficulté, constitue une source majeure de préoccupation avec le droit de la famille notamment dans son aspect de responsabilité financière pour les actes d'un(e) conjoint(e) qui n'utilise pas ses ressources pour l'entretien du ménage.

S'agissant particulièrement de la tutelle, on observe que même lorsque les tuteurs parviennent à gérer à satisfaction les affaires financières et administratives de leurs pupilles, ils ne sont le plus souvent pas en mesure de leur prodiguer les soins et les secours de l'article 369 CCS. Des pupilles fragiles sont ainsi insuffisamment soutenus dans leurs recherches d'une occupation, de contacts sociaux ou de bien-être. Cette situation préoccupante provient vraisemblablement de la surcharge des tuteurs officiels et du manque de formation des tuteurs privés.

Relevons enfin que nous avons eu l'occasion de nous inquiéter à propos de deux hospitalisations forcées de personnes souffrant de délire de

persécution. Agaçant leurs voisin(e)s et sollicitant la police à l'excès, elles finissent par être internées sans que le critère légal de la dangerosité pour soi ou pour autrui semble rempli. Il faut rappeler au demeurant que les internements injustifiés ont des suites économiques fort désagréables du fait de la franchise de 10 % instituée par la LAMal et des frais de transport en ambulance qui ne sont souvent

pas remboursés. Enfin, au titre des assurances sociales les préoccupations majeures des consultant(e) sont sans surprises puisqu'il s'agit de l'assurance invalidité et de l'assurance maladie. Notons encore que les prestations complémentaires cantonales ne concernent que le canton de Genève, les autres cantons romands ne connaissant que les prestations complémentaires fédérales.

Domaine	Commentaires	Cas
PLAFA		5
Hospitalisation non volontaire		17
Droits du patient	chambre fermée, face à une institution ; médecin privé ; choix de la médication	23
Traitement forcé		6
Autonomie de la volonté		3
Consultation du dossier		11
Protection des données		5
Secret médical		1
Encadrement		5
Tutelle		27
Curatelle		19
Droit du travail		14
Droit des proches	intervention dans le traitement ; accès aux données	7
Droit pénal	victime ; dépôt de plaintes ; suites d'une infraction commise ; allégation de viol	16
Article 44		4
Article 43		5
Intervention policière	lors d'une privation de liberté à des fins d'assistance	5
Droit de la famille	mariage ; régime matrimonial ; filiation	10
Divorce		6
Successions		3
Droit du bail		5
Jeu pathologique		1
Mandat		1
Responsabilité civile		5
Représentation légale		1
Poursuites et faillites		7
Droits réels		1
Droit de l'association		1
Droit fiscal		1
Droit judiciaire		2
Emigration		1

Assurances sociales

Domaine	Commentaires	Cas
AVS		4
AI		24
LPP		1
PC		1
PC cantonales		6
LAMal		12
LAA		3
Complémentaire maladie		1
Revenu minimum		1
Assistance publique		2
Assurances privées		9
Assurance Chômage		1

Type de conseils

La plupart des questions posées permettent de donner une réponse concrète et d'orienter efficacement la personne sur la réalité juridique dans laquelle elle se trouve, ce qui semble satisfaire la plupart de nos consultant(e)s. Toutefois, certain(e)s d'entre eux/elles ne souhaitent pas de solution à leur problème. Dès lors,

les conseils juridiques prodigués, qui donnent la solution, provoquent leur énervement, une surenchère de questions, voulues sans réponse et des accusations d'incompétence.

Les interventions auprès de tiers au bénéfice d'un(e) consultant(e) sont rares. Elle se produisent dans le but de sauvegarder l'anonymat du/de la consultant(e) face à une institution.

Conseil	Commentaires	Cas
Réponse question concrète		132
Bilan de situation		43
Ecoute et compréhension		43
Intervention en cas de crise		1
Procurer un-e avocat-e		5
Procurer autre	prise de position PMS; adresse; Guide; nom de clinique; psy; envoi de documentation	10
Intervention auprès de tiers	police; OCPA; AVS; journaux	6

Recommandations

Il est souhaitable que la police, qui est amenée à intervenir en faisant usage de la force dans des cas de crise, soit particulièrement attentive à la situation. Les interventions policières en vue d'exécuter

une privation de liberté à des fins d'assistance sont perçues comme brutales et humiliantes, quand bien même la police assure avoir pris toutes les précautions nécessaires. Une formation spéciale devrait être donnée aux agent(e)s qui exécutent ces missions.

PRO MENTE SANA réclame également la modification des clauses de consentement dans les propositions d'assurance maladie, qu'il s'agisse de l'assurance obligatoire de soins ou de l'assurance complémentaire. Ces clauses ne sont pas conformes aux lois en vigueur (art 27 CCS; 24, 320, 321 CP; loi sur la protection des données). Le maintien de ces clauses contribue à faire croire à l'inexistence des secret médical et professionnel.

Il peut inciter des professionnels à violer leur secret. Il permet aux assureurs de traiter des données sans que le consentement ait été valablement recueilli. Enfin, il est source d'angoisse pour les personnes qui croient avoir autorisé leur assureur à recueillir tous les renseignements qu'il souhaite auprès de tous les organismes sociaux imaginables et à les traiter comme bon lui semble. Cette situation contraire au droit n'est pas tolérable. (sh)

CONSEIL PSYCHOSOCIAL

Le Conseil psychosocial a été créé et a pu débiter mi-mai 2001 chez Pro Mente Sana-Romandie, suite à mon engagement en tant que conseillère psychosociale à 40%. Ce service, **gratuit** et souvent **téléphonique**, s'adresse aux **patients, proches et/ou professionnels**, de tous les cantons **romands**, désirant des **informations et conseils sur les problèmes liés aux troubles psychiques**. Il vise à offrir un « **relais** » d'écoute, ponctuel et spécialisé.

Nous avons créé une **BASE DE DONNÉES répertoriées des adresses spécialisées** par rapport au logement, scolarité, formation, travail, lieu d'activité et d'occupation, loisirs, prise en charge thérapeutique, groupe d'entraide et de soutien...

Pour cette année 2001, le travail a d'abord consisté à imaginer cette base de donnée, à trouver un programme informatique pour la mémoriser, à rechercher et lister des adresses. Cette tâche se poursuit chaque jour afin de rendre cette liste la plus exhaustive possible.

Environ 370 adresses avaient été enregistrées fin 2001, pour tous les cantons romands.

Le monde de la psychiatrie et des troubles psychiques est un domaine vaste. Nous avons cherché à prendre contact avec toutes ces associations dans un esprit de solidarité et de complémentarité, pour le bien-être des personnes concernées.

Le but était d'obtenir des renseignements sur les structures pour mieux connaître leur champ d'action et leur spécificité et critères afin que notre conseil psychosocial puisse informer au plus juste nos consultants.

Nous avons aussi donné l'information sur Pro Mente Sana, sa structure, ses activités et ses collaborateurs actuels, afin de toujours mieux nous faire connaître. Publicité dans les deux sens !

Plus d'une centaine de téléphone ont été fait, de même qu'une dizaine de visites ou participations à des inaugurations.

Le RAPPORT D'ACTIVITÉ de la permanence téléphonique psychosociale, porte

◆ sur **les 2/3 de l'année 2001**, du 15 mai 2001 au 31 décembre 2001, soit environ 7,5 mois

◆ et sur environ 16 heures de permanence par semaine, **soit environ 460 heures d'activités** (16h x 29 semaines environ)

◆ **58 conseils...** ont été donnés pour cette période pour 51 personnes différentes, (5 pers ayant appelé 2x et 2 pers 3x) dont 55 par téléphone, 2 lors de rencontres, et 1 avec rencontre et téléphone.

◆ Les conseils sont **répartis sur les mois** de manière suivante :

mai	Juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
1	7	7	3	10	16	8	8
			3sem. fermé			Déménagement et changement de No de téléphone	Fermé 15 jours

Les téléphones ne sont pas très nombreux, mais peuvent être jugés satisfaisants car la « publicité » a été plutôt informelle.

◆ **La population appelante** (sur 51 personnes) se répartit comme suit :

Sexe de l'appelant		Statut de l'appelant				
Femme	Homme	Proche				
		patient	famille	amis	professionnels	anonyme
42 84%	9 18%	19 37.3%	18 35.3%	2 4%	5 10%	7 14%

Petit détail pour les proches de la famille, ont appelés : 6 mères, 3 pères, 1 fille, 2 maris, 1 femme, 3 de la fratrie, 1 cousin et 1 n'ayant pas défini son lien de parenté.

Ce sont en majorité des **femmes** qui ont téléphoné.

Prioritairement, **les patient et les proches** ont fait appel à nos conseils.

14% des appelants ont désirés gardés l'anonymat, mais généralement les appelants se présentent.

- Les appels téléphoniques proviennent majoritairement de Genève, mais tous les cantons romands, sauf Neuchâtel, nous ont appelés. 4 appels d'autres provenances tels

des cantons alémaniques et l'Algérie nous sont parvenus, mais pour obtenir des informations sur les cantons romands.

Les informations souhaitées couvrent tous les cantons romands comme suit:

GE	FR	JU	NE	VD	VS	BE franco- phone
43 74%	2 3.5%	2 3.5%	3 5%	4 7%	3 5%	1 2%

Genève est encore bien sur-représentée pour notre association romande, cela peut s'expliquer par notre proxi-

mité géographique, mais aussi par l'aspect récent de la promotion développée sur les autres cantons.

La durée des téléphones varient de 5 à 60 minutes, mais la plupart des conseils et informations sont données en un quart d'heure.

5 à 15 minutes	24	43%
15 à 30 minutes	13	23%
plus de 30 minutes	13	23%
plus de 45 minutes	4	7%
plus d'une heure	2	4%

Le conseil téléphonique de Pro Mente Sana ayant pour but principal de fournir des indications ponctuelles, la question est souvent directe. Cependant elle découle d'une situation qui demande explication, d'où le pourcentage d'écoute et de compréhension nécessaire.

Et lorsque les personnes commencent à parler, le besoin de se confier domine. Nous n'offrons pas un soutien à long terme ou un suivi. Parfois les personnes rappellent pour donner des nouvelles, souvent non.

- Le résultat du conseil a abouti pour
 - 78,5%** à donner une ou des **adresses**
 - 20%** à envoyer de la **documentation** sur Pro Mente Sana ou sur nos activités (lettres trimestrielles ou psy-trialogue)
 - 4%** à conseiller une procédure de **médiation**

► **Le type de préoccupations** concerne les domaines suivants, par ordre d'importance :

LOGEMENT	18		
		Bilan de situation	6
		Logement indépendant	1
		Recherche foyer ou appart protégé	4
		EMS	1
		Logement pour vacances	1
TRAITEMENT	15		
La question des médicaments se trouve toujours au centre de ces demandes, de même que la relation thérapeutique avec le soignant		Changement de psychiatre ou de lieu thérapeutique	9
		Renseignement sur médication	3
		urgence	3
		Traitements alternatifs	2
GROUPE D'ENTRAIDE	11		
Pour patient	8	dépression	3
		mobbing	2
		Violence	2
		Boulimie/anorexie	1
Pour proche	3		
LIEUX D'ACTIVITÉS	9		
Centre de jour			
TRAVAIL	6		
Réinsertion professionnelle			
MALADIE PSYCHIQUE	5		
FINANCES	5		
		Demande de prise en charge, recherche de fonds ou plan de désendettement	
PSY-TRIALOGUE	2		
diverses demandes isolées sur : l'écoute-urgence des enfants, des lieux de formation en art-thérapie ou pour la mémoire, le problème lié aux sectes, l'édition d'un témoignage			

Des associations existent, mais il en faudrait encore plus, vu le nombre croissant des troubles psychiques, et aussi **affiner l'offre**.

Par exemple pour le logement des personnes ayant des troubles psychiques, il faudrait chercher à développer plus d' « appartements protégés » qui pouvant fonctionner en amont (dans la prévention) et en aval (dans la réinsertion). (azj)

ACTIVITÉS D'INFORMATION

Celles-ci empruntent de nombreuses formes et s'adressent à différents public-cibles. Notre premier souci en la matière est de nous faire connaître et de développer les contacts directs avec nos partenaires du réseau d'aide et de soins aux personnes en difficulté psychique en Romandie. Cela, naturellement, afin de diffuser nos préoccupations et nos analyses auprès de ceux qu'il nous semble important de sensibiliser aux questions que nous soulevons, mais aussi afin de nous assurer que le plus grand nombre de celles et ceux qui pourraient avoir besoin de nos services – notamment de conseil – soit adéquatement informés sur les ressources que nous mettons à leur disposition.

Nous avons ainsi mené, en plusieurs volets au cours de l'année, une **campagne de diffusion** de l'information relative à nos services de conseil téléphonique. Nous sommes également entrés en contact avec plus de trois cents cinquante partenaires du réseau romand, avec échange d'informations et de documentation. La liste des récipiendaires de notre Lettre trimestrielle a ainsi crû à plus de mille deux cents entrées, et nous pensons qu'elle devrait encore augmenter au cours du prochain exercice jusqu'à atteindre environ mille huit cents contacts.

Les quatre livraisons de notre **Lettre trimestrielle** (dont les trois derniers numéros atteignaient la taille de douze pages) ont traité d'une variété de

thèmes allant de la loi sur l'égalité des personnes handicapées psychiques à une synthèse des revendications des usagers de la psychiatrie, en passant par l'accompagnement des enfants de parents hospitalisés en psychiatrie; notre rapport d'activités 2000; le texte de la conférence du Pr Raymond Massé portant sur les enjeux éthiques en santé mentale et santé publique; la nouvelle loi sur la santé du canton de Vaud; l'entrée en vigueur de la loi sur les produits thérapeutiques et ses conséquences sur les personnes incapables de discernement; la responsabilité médicale et l'indemnisation des patients; la jurisprudence récente du Tribunal fédéral en matière de traitements forcés; la stérilisation des personnes incapables de discernement dans le canton de Neuchâtel; le prélèvement d'organes sur ces mêmes personnes dans le canton de Vaud, avec également un détour par le Canada pour une demande d'indemnisation d'un patient psychique pour traitements inadéquats et un premier volet d'évaluation du Psy-Trialogue.

Nous avons reçu plusieurs commentaires appréciatifs sur ces articles, insistant notamment sur l'utilité de tels textes de vulgarisation et de sensibilisation, et l'intérêt de nos public-cibles à pouvoir ainsi être tenu informés de domaines souvent touffus ou difficiles d'accès.

Nous avons également assuré la parution de la **page romande** dans la revue PMS-Aktuell, publiée par la

fondation suisse Pro Mente Sana. Nous avons également essayé, avec des succès divers, d'**attirer l'attention de la presse** sur des sujets qui nous semblaient importants touchant à la situation des personnes en difficulté psychique. D'une manière générale, nous devons toujours faire ce constat quelque peu attristant que les questions de fond peinent à intéresser les médias. Alors même que la souffrance psychique touche au moins une personne sur quatre, que l'état de santé mental de la population se péjore de manière significative, que certaines dérives inquiétantes apparaissent au détour de l'une ou l'autre disposition législative et qu'il conviendrait assurément qu'il y ait une forme de débat de société autour de ces questions, l'on constate encore que, hors cas scandaleux ou spectaculaire, les organes de presse se montrent peu intéressés.

Un réseau de contacts privilégiés dans la presse écrite nous ont tout de même permis de présenter, par exemple, dans des quotidiens ou hebdomadaires romands, les conclusions de notre service de conseil juridique telles que tirées de son rapport d'activités 2000, de faire connaître notre nouveau service d'orientation psychosociale, de présenter les revendications des usagers en psychiatrie, le dépliant réalisé en collaboration avec l'association Le Relais à l'intention des proches confrontés à une première hospitalisation en psychiatrie, ou encore de réagir à certaines dispositions de la nouvelle loi vaudoise.

Par ailleurs, des **actions d'envergure nationale** ou internationale, comme la journée des patients psychiques du 10 octobre, recueille un indéniable intérêt. Le bilan est donc mitigé, et

doit aussi nous pousser à mieux comprendre et apprécier les motivations éditoriales des organes de presse.

Nous avons organisé en 2001 deux **conférences-débat** avec Raymond Massé, de l'Université Laval de Québec. Nous avons eu le privilège de profiter des analyses du Pr Massé portant sur les enjeux éthiques en santé mentale et santé publique, qui ont fait l'objet d'une publication dans notre Lettre trimestrielle. Ces événements ont été organisés conjointement avec le département interfacultaire d'éthique de l'université de Lausanne et l'association Actions en santé publique à Genève.

Nous avons participé activement à l'organisation du **Congrès de la Fondation suisse Pro Mente Sana**, qui s'est déroulé les 15 et 16 novembre 2001 à Berne. Intitulé « créer au lieu d'administrer, de nouvelles impulsions pour la psychiatrie sociale », ce congrès a fait le point sur le développement actuel de la psychiatrie sociale (avec notamment la présentation de nombreuses expériences de terrain) et les connaissances acquises quant à l'efficacité et la pertinence de ses programmes. Du côté romand, il y aura notamment eu une présentation d'Ilario Rossi, membre de notre comité, sur les modèles en psychiatrie et la façon dont ils construisent une image de l'humain. Mme Bernadette Zbinden, de l'association valaisanne Emera, a présenté une réflexion autour des particularités des structures intermédiaires. Nous avons également pu apprécier la participation de plusieurs membres du comité romand de la société suisse de psychiatrie sociale, au rang desquels les Dr Basterrechea, Monney et Grasset.

Parmi nos activités d'information, une part croissante est prise par des **interventions lors de manifestations extérieures**. Nous sommes en effet régulièrement sollicités pour présenter nos activités, des expériences (comme le Psy-Trialogue) ou encore des analyses lors de colloques, de journées de travail, de conférences. Il semble que la spécificité de notre association ainsi que le type de réflexions que nous conduisons sur la base de notre pratique et de nos observations présentent un intérêt pour de nombreux acteurs du domaine. Ces situations nous sont utiles, puisqu'elles nous permettent de nous faire connaître, de sensibiliser des publics variés à nos préoccupations, et d'établir des échanges. En 2001, nous sommes intervenus à dix-huit reprises au cours

de manifestations de cet ordre. Les thèmes abordés ont touché à la prévention du suicide, des dépendances, les liens sociaux, les ressources communautaires, les groupes d'entraide, la place de l'utilisateur dans le système de soins, le Psy-Trialogue, la médecine narrative et les caractéristiques du remède et du médicament.

Nous avons également effectué dix-sept présentations de notre association et de ses activités auprès d'associations professionnelles, centres de formation dans le domaine de la santé et structures hospitalières et psycho-sociales. (*jd*)

ACTIVITES SPECIFIQUES A L'INTENTION DES COLLECTIVITES

Cette rubrique d'activités regroupe toutes les actions directes visant à sensibiliser des collectivités privées ou publiques à des aspects importants de la défense des intérêts et des droits des personnes en difficulté psychique. Elles impliquent souvent la participation à des communautés d'intérêt ou groupes de pression dont l'objectif est de faire entendre la voix des personnes concernées à celles et ceux qui, du fait de leur position administrative ou législative, prennent les décisions qui toucheront leur situation.

Ce travail, mené la plupart du temps dans une relative discrétion, en tout cas dans un premier temps, nous permet d'être des acteurs impliqués des processus de décision en matière sanitaire et sociale. Il se déploie sur plusieurs étages géographiques : nous collaborons bien sûr étroitement avec la Fondation suisse Pro Mente Sana sur le **plan fédéral**, assistant à ses côtés aux séances de la DOK (conférence nationale des associations faitières dans le domaine du handicap).

En ce qui concerne **la Romandie**, nous participons activement à la COROM (coordination romande des associations actives dans le domaine du handicap) et sommes en relation suivie avec la CORAASP, coordination romande des associations actives en santé psychique. Nous participons également aux délibérations du Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicodépendances et celles de la société romande de psychiatrie sociale. Cette mise en liens nous permet d'être à

la page des développements du domaine, et d'entretenir de nombreuses relations individuelles et institutionnelles fructueuses.

Nous avons également collaboré depuis plusieurs années maintenant à la création du GREPSY (groupe de réflexions et d'échanges en santé psychique) dans le **canton de Genève**, qui regroupe des partenaires de terrain. Nous jouons en effet un rôle particulier dans le réseau psychosocial de ce canton, et cette participation nous garantit en retour un enracinement local qui, complétant notre regard supracantonal, nous garde au contact des réalités de terrain.

Il faut également considérer dans cette rubrique tout le travail mené en direction des institutions psychiatriques et psychosociales ainsi que diverses associations professionnelles.

Les **thèmes** que nous avons abordés et **traités en 2001** ont suivi le développement des chantiers législatifs ou bien ont résulté du fait que notre attention avait été attirée sur des situations problématiques. Le choix des dossiers d'intérêt collectif dans lesquels nous sommes intervenus s'est souvent porté sur des domaines dans lesquels les instruments de protection juridique existants ne suffisent pas à assurer une juste application du droit en faveur des populations fragiles. Le souci de la protection de la personne démunie n'appartient pas au droit privé et un contrôle a posteriori par les tribunaux n'est pas efficace pour assurer une saine application du droit.

Information données aux patients lors de leur hospitalisation:

Nous avons approché tous les hôpitaux psy de Suisse romande pour obtenir l'information écrite qu'ils doivent légalement fournir au patient sur l'exercice de son droit de demander sa sortie, garanti tant par la législation européenne (notamment la convention européenne des droits de l'homme) que par la constitution fédérale et le code civil suisse.

Notre démarche n'a à vrai dire pas rencontré un grand succès et la plupart des institutions psychiatriques romandes n'ont même pas répondu à notre demande. Cette action sera donc reprise en 2002 en coordination avec la Fondation suisse PMS et portera sur l'ensemble des cantons.

Révision de la loi sur la protection des données:

Prise de position dans la procédure de consultation: pas assez de mesures de prévention, procédures de protection inutilisables par des personnes en difficultés (délais à tenir, écritures etc). Cette action a fait suite à une demande de conseil juridique simple.

Révision de la loi sur l'AI:

Celle-ci vise à limiter l'octroi de rentes AI pour des motifs de maladie psychiques. Nous avons adressé un courrier de lecteurs à différents journaux, ce qui a mené à des réactions individuelles vers le Conseil juridique.

Clauses de consentement:

Suite à un conseil juridique simple, nous nous sommes posé la question de la légalité de la clause de consentement « tous azimuts » de levée du secret médical sur les contrats d'assurance maladie. Nous avons effectué une collecte de formulaires d'entrée auprès des différentes caisses, puis eu des contacts avec Santésuisse et le Préposé

fédéral à la protection des données. Cette action va continuer en 2002 en collaboration avec PMS Zürich

Stérilisations sur des personnes incapables de discernement:

Suite à l'examen de deux lois cantonales (NE et FR), nous sommes entrés en contact avec les départements de la santé, les médecins cantonaux, le bureau de l'égalité du canton de Fribourg et avec le bureau fédéral de l'égalité.

Le problème posé est celui du respect de la personnalité de la personne incapable de discernement et l'inégalité de traitement dès lors que l'on sait que les femmes sont plus souvent stérilisées que les hommes. Des échanges avec des praticiens travaillant avec des personnes handicapées mentales nous ont par ailleurs convaincu que des alternatives satisfaisantes à cette mesure extrême et grave existent.

A Neuchâtel, nous nous sommes fait envoyer sur les roses. Quant au bureau fédéral de l'égalité, il n'a même pas accusé réception de notre demande. Il en faudrait plus pour nous décourager...

Essais cliniques sur les personnes incapables de discernement:

Nous nous sommes aperçus que des dispositions très inquiétantes autorisant de tels essais sur des personnes incapables de discernement sans bénéfice à escompter pour celles-ci s'étaient sournoisement glissées au détour de la nouvelle loi fédérale sur les produits thérapeutiques. Nous avons dénoncé cette dérive lors d'une conférence de presse et mené une action concertée avec les associations partenaires du GREPSY. (*sh/jdm*)

SOUTIEN DE PROJETS ET PROMOTION DE L'ENTRAIDE

Nous avons été occupés en 2001 par trois grands chantiers : le premier a été celui du *Psy-Trialogue*, qui a entamé sa troisième saison à Genève. Le second a été notre participation à la recherche en cours sur le micro-environnement social dans le cadre de la planification sanitaire qualitative du canton de Genève. Et le troisième la réalisation d'un dépliant à l'intention des proches confrontés à une première hospitalisation, en collaboration avec l'association *Le Relais*.

Le **Psy-Trialogue** aura permis, en plus de vingt-cinq séances, d'accumuler une somme d'expérience significative. Très stable dans la participation et son fonctionnement, il aura démontré son utilité (notamment dans les réponses qu'il apporte à certains besoins des participants) mais aussi fait émerger des perspectives essentielles du domaine de la santé psychique et des relations qu'entretiennent les trois groupes de participants (patients et ex-patients, proches et professionnels). Afin de recueillir et de mettre en forme cette richesse thématique, de mieux comprendre également certains enjeux du domaine, nous avons mené en 2001 une vaste enquête auprès de ses acteurs.

Par voie de questionnaire et la conduite de groupes focaux, nous avons moissonné une vaste gerbe de données que nous avons entrepris d'ordonner. Ce travail, déjà presque abouti, débouchera en 2002 sur la

publication de plusieurs articles ainsi que d'une monographie originale.

La diffusion du *Psy-Trialogue* à d'autres cantons n'a pas (encore) connu le succès que nous aurions espéré. Les acteurs de terrain ont exprimé des formes de réticence face à un développement trop rapide. Le *Psy-Trialogue* n'étant pas un créateur de *Pro Mente Sana*, mais un projet qui se réalise par et pour les publics concernés (avec un travail d'appui et d'appoint que nous sommes bien volontiers disposés à assurer, le cas échéant en collaboration avec des partenaires des cantons), son développement dans un contexte donné dépend étroitement de l'appropriation qu'en font les acteurs locaux. Il convient donc d'être patients. Nous sommes persuadés, au vu de la grande valeur de ces ateliers et des échanges qu'ils permettent, qu'ils trouveront leur place dans un avenir peu éloigné.

Le projet de **recherche portant sur le micro-environnement social** en cours dans le canton de Genève est un autre terreau fertile vers une meilleure compréhension des enjeux du domaine. Dans le cadre d'une politique cantonale dirigée à partir de la direction générale de la Santé, une équipe d'enquêteurs réunis autour de Jean-Fred Bourquin et de Maria Casarès s'occupe de suivre pendant plusieurs mois une quarantaine de personnes dans deux sites (quartiers) différents. La conduite d'entretiens

hebdomadaires permet de dresser un inventaire des liens sociaux entretenus par ces personnes et du sens qu'elles leur attribuent. Des entretiens d'explicitation permettent d'entrer en profondeur dans ces attributions de sens.

L'objectif étant ici de questionner avec la profondeur nécessaire la relation entre santé psychique et lien social. Le grand mérite de ce projet est d'avoir créé une méthodologie de recherche originale et pertinente et de chercher à collecter des données probantes autour d'une idée assez largement partagée mais peu documentée jusqu'à présent. Notre participation à ce projet (dans un comité d'experts) montre que nous avons quelque chose à apporter sur la base de notre expérience concrète et des analyses que nous menons de longue date, mais aussi l'intérêt qu'il y a pour nous à être impliqués dans les démarches visant à obtenir, précisément, une meilleure compréhension de la situation des personnes en difficulté. Cette proximité nous met également dans un rôle de « passeur » en direction de la collectivité et nous avons pu constater qu'il existait un grand intérêt pour ces questions auprès de nos public-cibles.

Au chapitre des projets concrets auxquels nous avons participé en 2001 figure également la réalisation d'un **dépliant d'information pour les proches**. Connaissant le désarroi de ceux-ci lors d'un premier épisode d'hospitalisation en psychiatrie, et soucieux qu'ils disposent rapidement d'une première information sur les ressources existant pour leur permettre de faire face à cette situation, nous avons réalisé en collaboration avec

l'association Le Relais un petit dépliant à leur intention. Posant quelques définitions de base touchant à la maladie psychique, au secret médical et aux ressources sociales, contenant également une liste de numéros de contacts de différents organismes, ce dépliant a rencontré un réel succès. Il est en principe désormais distribué d'office aux proches dans le cadre de l'hôpital de Belle-Idée à Genève.

La réalisation de ce projet nous a également amené en contact avec l'association genevoise des psychologues et psychothérapeutes, avec laquelle nous avons considéré l'éventuelle mise sur pied d'une structure d'aide psychologique pour les proches. Nous projetons en 2002 de contacter d'autres hôpitaux psychiatriques et associations de proches en Romandie pour envisager d'adapter ce document aux différents cantons.

Enfin, au chapitre de la promotion de projets, il faut mentionner que nous avons mené à bien la mise en forme de la **banque de données du droit positif** européen, fédéral et cantonal, réalisée en collaboration avec l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de l'Université de Fribourg. Le fruit de ce travail de bénédictin, accompli avec une admirable persévérance par Mme Suat Ayan, fera l'objet en 2002 d'un projet de développement de sorte à être rendu accessible à toute personne intéressée. (*jd*)

COMPTES ET BILAN

Bilan au 31 décembre 2001		
ACTIFS	au 31.12.2001	au 31.12.2000
	<i>Frs</i>	<i>Frs</i>
Liquidités		
Caisse	459.30	90.35
Compte chèque postal	10'303.59	3'419.19
Banque	18'642.60	81'937.95
Total disponible	29'405.49	85'447.49
Réalisable		
Actifs transitoires	8'655.10	1'223.00
Immobilisations		
Dépôt de garantie	8'535.50	2'769.60
Informatique	13'202.60	6'500.00
Installations bureau	2'547.95	
Mobilier, machines de bureau	11'857.70	
Total immobilisations	36'143.75	9'269.60
TOTAL DE L'ACTIF	74'204.34	95'940.09
PASSIFS		
Fonds étrangers		
Fournisseurs	10'002.05	22'640.80
Passifs transitoires	2'423.40	3'123.40
Provisions projets futurs	15'000.00	15'000.00
OFAS à rembourser	20'000.00	30'000.00
Total fonds étrangers	47'425.45	70'764.20
Fonds propres		
Pertes et profits reportés	25'175.89	25'050.85
Résultat de l'exercice	1'603.00	125.04
Total fonds propres	26'778.89	25'175.89
TOTAL DU PASSIF	74'204.34	95'940.09

Comptes 2001

RECETTES

FOND. SUISSE POUR LA PROM. SANTE	12'000.00
VILLE DE GENEVE	5'000.00
COMMUNES GENEVOISES	1'550.00
COTISATIONS + DONNS	2'520.00
SUBVENTION CANTON GENEVE	150'000.00
OFAS: contrat de prestations 2001	176'052.00
Recettes diverses	180.11
TOTAUX:	347'302.11

DEPENSES

Frais de personnel	258'568.90
SALAIRES	195'817.85
Remb. assurance	-683.30
PERSONNEL TEMPORAIRE	16'250.00
A.V.S./A.I./A.P.G./A.C./AM	17'556.35
CHARGES SOCIALES	15'367.75
FORMATION	7'255.00
FRAIS DIVERS DE PERSONNEL	1'222.75
FRAIS RECHERCHE PERSONNEL	1'286.90
FRAIS DE DEPLACEMENT	4'495.60
Entretien et loyer	21'824.95
LOYER ET CHAUFFAGE	18'413.25
SERVICES INDUSTRIELS	535.35
ASSURANCES	291.10
ENTRETIEN ET REPARATION DES LOCAUX	2'585.25
Frais administratifs	39'389.49
MOBILIER ET EQUIPEMENT	4'623.05
FOURNITURES DE BUREAU	2'302.20
TELEPHONE ET INTERNET	4'777.35
AFFRANCHISSEMENTS	5'649.25
PHOTOCOPIEUSE	609.60
DOCUMENTATION	3'307.78
INFORMATIQUE GENERALE	6'629.95
FRAIS BANCAIRES	255.46
FRAIS DE REVISION	1'300.00
FRAIS DE DEMENAGEMENT	2'200.00
AMORTISSEMENTS	4'438.00
FRAIS ADMINISTRATIFS DIVERS	3'296.85
Projets et publications	20'797.35
FRAIS D'IMPRESSION	1'573.05
HONORAIRE GRAPHISTES	6'781.50
PUBLICITE, ANNONCES	1'175.00
SOUTIEN A DES PROJETS	2'090.40
FRAIS DE PRODUCTION LETTRE TRIMESTRIELLE	9'177.40
Autres frais	5'118.45
FRAIS D'ASSOCIATION	918.45
HONORAIRES	4'200.00
TOTAUX:	345'699.14

RESULTAT DE L'EXERCICE

1'602.97

L'ÉQUIPE DE PRO MENTE SANA ROMANDIE

Bureau de l'association :

Mme Nelly GUICHARD, *Présidente*

M. Pierre-Alain VUAGNIAUX, *Trésorier*

M. Gilles GODINAT, *Membre*

Secrétariat:

M. Jean-Dominique MICHEL, *Secrétaire général*

Mme Shirin HATAM, *Conseillère juridique*

Mme Ariane ZINDER-Jeheber, *Conseillère psychosociale*

Mme Catherine BRANDT, *Secrétaire administrative*

Avec, bien entendu,
le Comité de l'Association et ses membres!..

QUELS SONT LES SERVICES ET PRESTATIONS OFFERTS PAR PRO MENTE SANA ?

Ces services sont destinés à la fois aux personnes concernées, à leurs proches ainsi qu'aux professionnels.

Pro Mente Sana

- donne des renseignements gratuits, par téléphone ou par écrit, sur des questions d'ordre juridique ou psychosocial ;
- assiste les patients en conflit avec des institutions ;
- publie des dépliants d'information, des répertoires et des brochures afin d'améliorer les connaissances concernant les maladies psychiques, les possibilités de thérapie et de prise en charge ainsi que les droits des personnes concernées ;
- informe l'opinion publique sur les évolutions récentes de la psychiatrie tout en adoptant un point de vue critique, notamment par le biais de sa lettre trimestrielle et son service de presse ;
- organise des manifestations et des cours de formation continue ;
- se met à la disposition de la Confédération et des cantons en tant qu'interlocutrice compétente en matière de santé psychique ;
- soutient, par un travail de coordination et de conseil, des organisations d'entraide ainsi que des projets et institutions orientés vers la satisfaction des besoins des patients ;
- poursuit un dialogue à la fois critique et constructif avec les institutions psychiatriques et sociopsychiatriques.

L'Association romande Pro Mente Sana est une association privée d'aide aux personnes handicapées psychiques. Elle est financée par l'Office fédéral des assurances sociales ainsi que par des collectivités publiques romandes, des dons privés et des organismes d'utilité publique. Elle travaille en collaboration avec la Fondation suisse Pro Mente Sana, basée à Zurich, dont elle a pour mission de réaliser les objectifs sur tout le territoire romand.



pro mente sana

Conseil téléphonique anonyme et gratuit

- pour personnes atteintes de troubles psychiques, membres de l'entourage ou professionnels de la santé mentale et de l'aide sociale
- pour toute question d'ordre juridique ou psychosocial
- un contact chaleureux, compétent et accessible

Conseil juridique
022 718 78 41

Conseil psychosocial
022 718 78 42

Les lundi-mardi-jeudi
de 10h à 13h



pro mente sana

association romande

im Interesse psychisch kranker Menschen
pour la cause des malades psychiques
per la causa dei malati psichici

Association romande Pro Mente Sana

Rue des Vollandes 40 – 1207 Genève

Tél: 022 718 78 40

Fax: 022 718 78 49

Courriel: info@promentesana.ch

CCP: 17-126679-4

Fondation suisse Pro Mente Sana

Hardturmstrasse 261

Postfach 1915 – 8031 Zürich

Tél: 01 361 82 72

Fax: 01 361 82 16

E-Mail: kontakt@promentesana.ch

CCP: 80-19178-4